



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## AVIS PUBLIC

**EST**, par les présentes, donné par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement numéro 05-10-90 relatif au zonage de l'ex-Paroisse, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 15 juin 2026 à 19 h 30 à la salle Jean-Paul-Carrières située au 281, montée Saint-Vincent.

### Demande de dérogation mineure

**Demande numéro DM-2026-00003**

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : 225, chemin de la Pointe-aux-Anglais (lot 4 708 890), matricule : 5240-58-2956

Zone : RA-7

Nature : Autoriser une marge avant de 8,66 mètres plutôt que les 8,75 mètres exigés de façon à régulariser la position du bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 juin 2026 quant à cette demande.

**DONNÉ** à Saint-Placide, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Lise Lavigne

Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 20 mai 2026 concernant une demande de dérogation mineure, en l'affichant aux endroits désignés en vertu du Règlement 07-11-2023 relatif aux modalités de publication des avis publics et abrogeant le Règlement 2018-06-07.

**EN FOI DE QUOI**, j'ai donné ce certificat à Saint-Placide, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Lise Lavigne

Directrice générale et greffière-trésorière